



# C.L.I.C. 2010

*(Comités locaux d'information et de concertation)*

## HEMPEL France

HEMPEL



### DÉROULEMENT

1. Présentation de l'activité
2. Bilan du système de gestion de la sécurité
3. Accidents et incidents 2010
4. Investissements
5. Indicateurs
6. DAE
7. Servitude d'utilité public

HEMPEL



# Présentation de l'activité

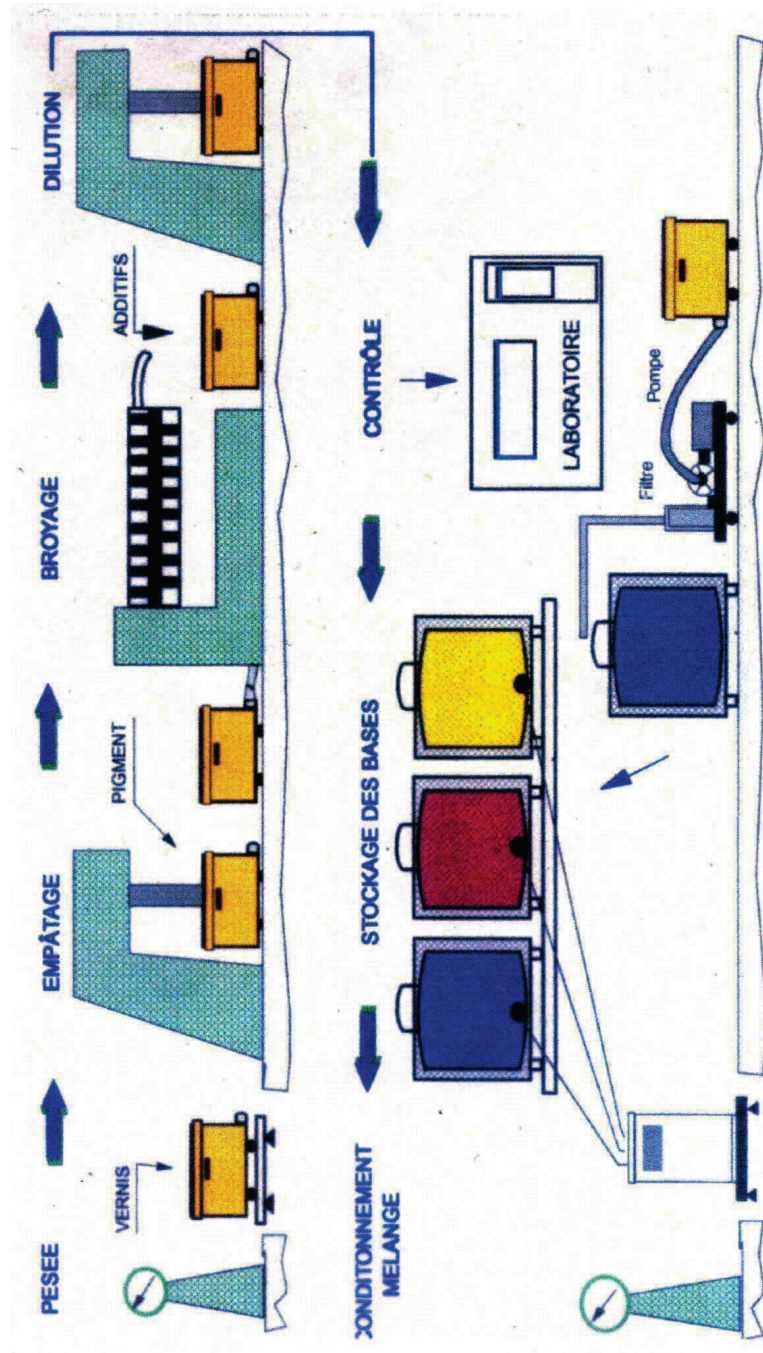


**HEMPEL**

| 3

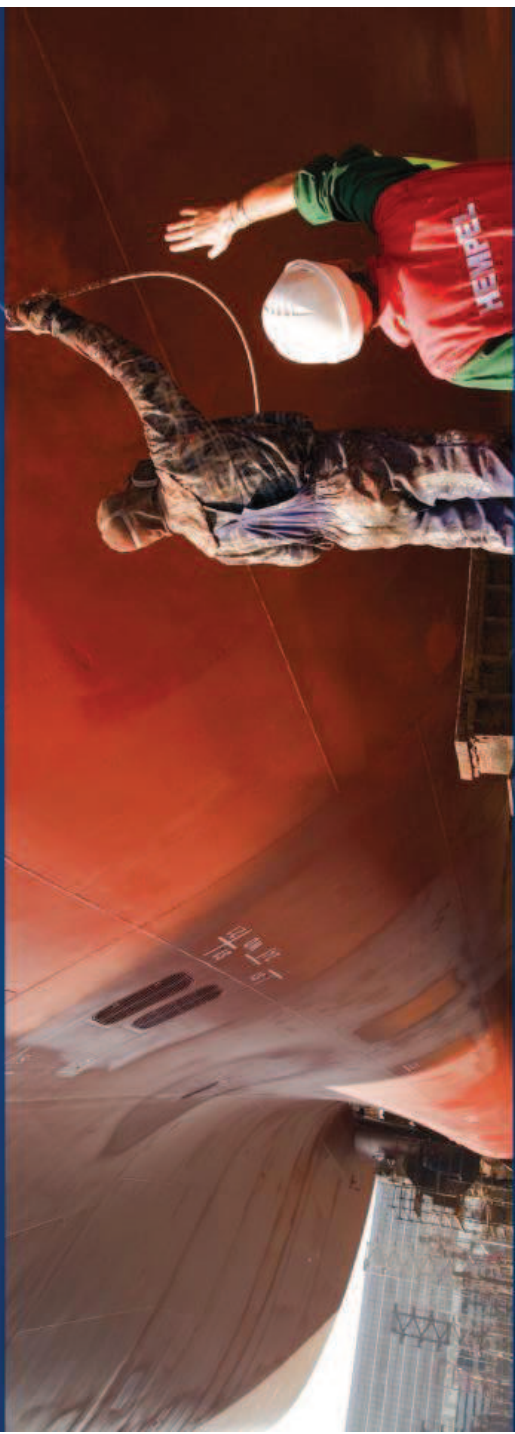


## FABRICATION DES PEINTURES



| 4

**HEMPEL**



Protecting your investments

**HEMPEL**

17.05.2011 | 5



**HEMPEL**

17.05.2011 | 6



Every segment covered

**HEMPEL**

17.05.2011 | 7



# Systeme de Gestion de la Sécurité

**HEMPEL**

| 8



## 1. Organisation et formation

- Formation sécurité de tous les nouveaux employés avant prise de poste
  - Formation sur le poste de travail avec un tuteur
- Mise en place d'un nouvel ERP et d'un système de scanner permettant de localiser les matières premières et produits en temps réel.

## 2. Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs

L'étude de dangers a été effectuée, et est en cours d'instruction  
Le dossier de servitude publique a été réalisé

## 3. Maîtrise des procédés

- Vérification des EIPS mensuellement
- Planification des opérations d'entretien et de maintenance
- Gestion des interventions sur site ( plan de prévention, permis )
- Prévention du risque d'explosion analyse de l'adéquation des équipements avec zonage ATEX



## 4. Gestion des modifications

- Analyses préalables des modifications
- Systématiquement effectué
- Réalisation du bassin de rétention avec mise en place d'un déboureur /déshuileur
- Remplacement d'un générateur d'air chaud avec mise en conformité de la cheminée
- Mise en place d'un nouvel ERP
- Modification des aspirations au niveau des cuves de dispersion

## 5. Planification des situations d'urgence

- Exercice POI le 25 avril avec les pompiers de Méru. Le but était de tester l'organisation des secours hors activité et aux pompiers de faire un exercice avec le matériel de décontamination



## Exercice avec pompiers 25 avril 2010



### Personnel intervenant:

- M. GEISTEL (DOI)
- M. BONNAIRE
- Pompiers de Meru

Hempel  
Hempel

| 11



## 6. Gestion du retour d'expérience

- ❑ Aucun incident important ne s'est produit sur le site de Hempel France en 2010
- ❑ Retour d'expérience sur les incidents intervenu sur les EIPS
- ❑ Sprinkler
  - ❑ Une tête de sprinklage a été heurtée par le tablier d'un chariot élévateur provoquant la mise en route du sprinklage. La tête a été remplacée immédiatement.
  - ❑ Lors de la vérification hebdomadaire du sprinkler, le démarreur n'a pas fonctionné et a été remplacé.
- ❑ Porte coupe feu
  - ❑ La porte ne fermait pas complètement car groom trop lent, la modification a été effectuée par le constructeur
- ❑ Vanne de rétention
  - ❑ La vanne de fermeture des eaux usées sanitaires avait une course trop importante.
  - ❑ La production de peintures contenant du toluène (très volatile) provoquait des concentrations en solvant de plus de 20% de la LIE autour de l'ouverture de la cuve.
  - ❑ Action: suppression de la production des ces peintures en France

| 12



# Investissements

| 13

**HEMPEL**

## Programme d'investissements

	2010	montant en k€
Bassin + rétention		220
flocage toiture		25
chauffage A1MP		25
Modification des aspirations		20
dépilleur		50
ERP Scanner		1200
total		1540
	2011	montant en k€
ligne de conditionnement automatisé		300
convoyeurs		70
mur en limite de propriété		190
dépoussiéreur		100
mur nord		200
sprinklage		1200
total		2060

| 14

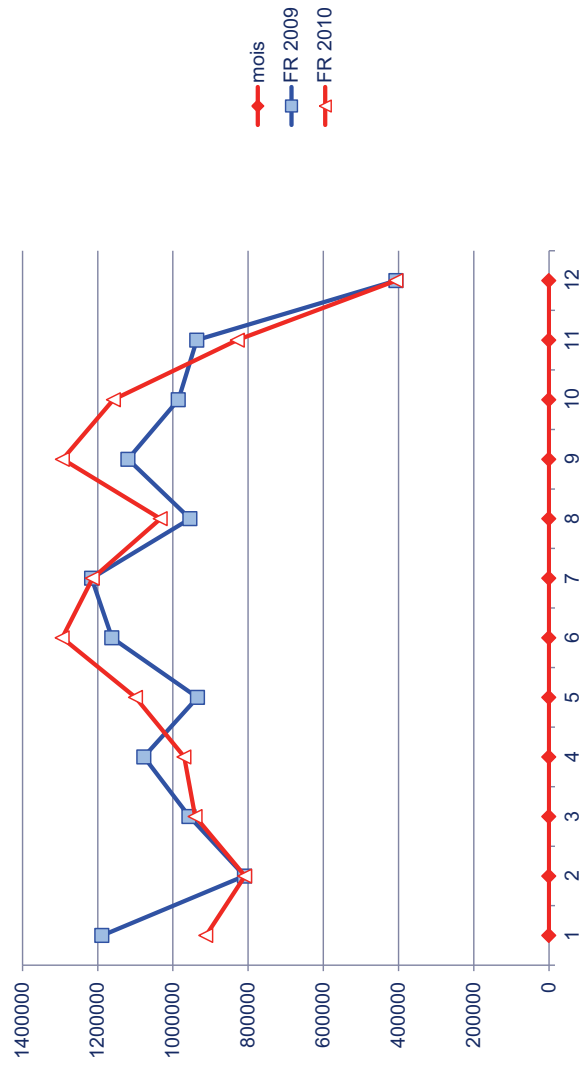
**HEMPEL**



# Indicateurs production et HSE



## PRODUCTION 2009 et 2010







## INDICATEURS HSE : DÉCHETS

En t	2010	2009
DIB	143	148
Boue de peinture	58	118
Solvants sâles	497	437
eaux de lavage	12	33
distillation	27	116
poussière	5	5
Peintures	13	20

| 17

**HEMPEL**



## INDICATEURS HSE : ÉNERGIE

	2010	2009
Consommation électrique, en KWh	1 404 521	1 314 895
Consommation électrique, en KWh / 1000L P	117,68	103
Consommation de fuel, en kg	14 000	18 000
Consommation de fuel, en kg / 1000L P	1,17	1,56
Consommation de gaz, in m3	126 094	97 692
Consommation de gaz, in m3 / 1000L P	10,56	8,49
Consommation d'eaux, in tonnes	1 777	1 763
Consommation d'eaux, in litre / 1000L P	148,89	153,32
production annuelle, en litre	11 935 270	11 500 000

| 18

**HEMPEL**



## C.O.V. 2010

Masse totale en solvants dans les matières premières (kg)	Masse de solvants totaux dans les déchets (kg)	Masse totale en solvant dans les produits finis (kg)	Masse des émissions atmosphériques pour 2010 (kg)
5 204 172,2	393 707	4 700 295,4	110 169,8

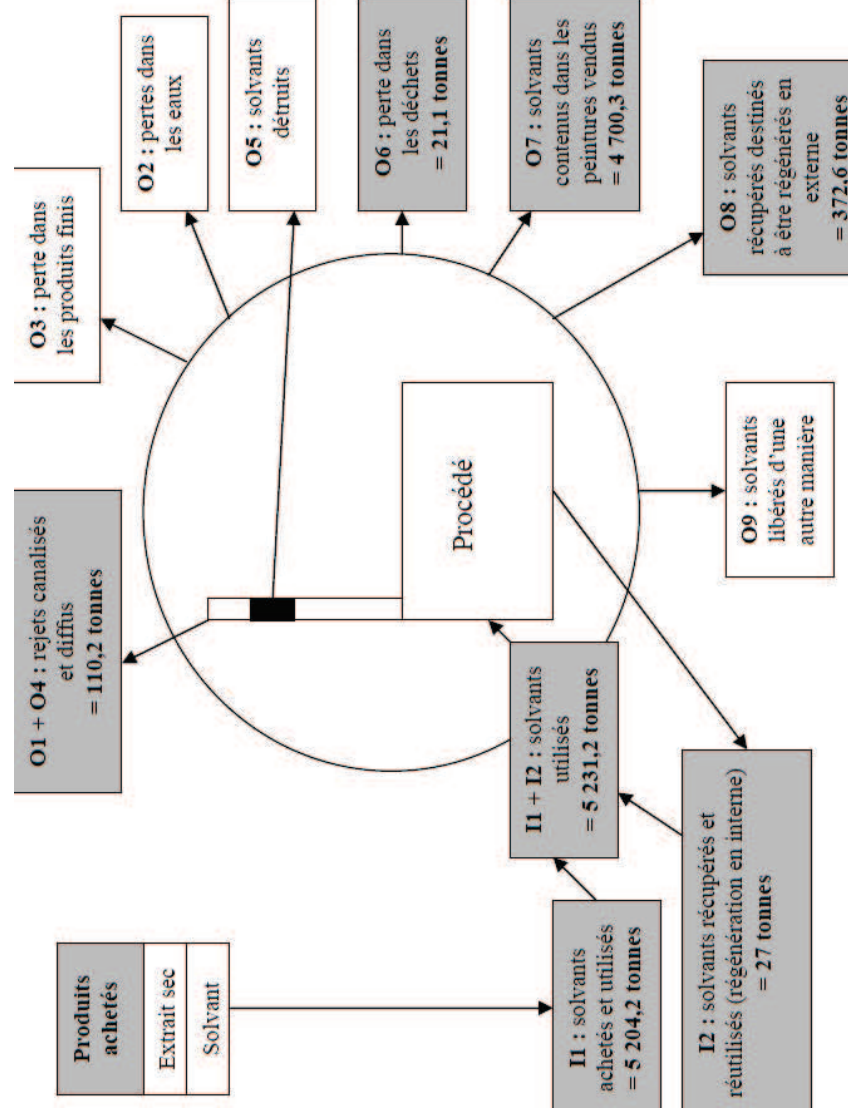
- Les pertes représentent 2,12% du solvant utilisé sur le site.

| 19

# HEMPEL



## C.O.V. 2010



# HEMPEL

17.05.2011 | 20



# ANALYSE DE L'EAU

Rejet d'eaux pluviales du 29 septembre 2010 selon l'Arrêté du 02 février 1998

	2010	2009	limite de la convention de rejet
température °C	15,9	18	< 30°C
PH	7,6	7	5,5 < PH < 8,5
DBO5 (mg/l)	3	4	100mg/l si le flux n'excède pas 30kg/j
DCO (mg/l)	28	37	300mg/l si le flux n'excède pas 100kg/j
MES (mg/l)	4	45	100mg/l si le flux n'excède pas 15kg/j
Hydrocarbure totaux (mg/l)	< 0,1	1,6	10mg/l si le flux n'excède pas 100g/j

| 21

**HEMPEL**



**DAE**



| 22

**HEMPEL**



## Demande d'autorisation d'exploiter

- Dossier de mémoire de réponse déposé en juin 2010
- En cours d'instruction
- Enquête d'utilité publique prévue en 2011

| 23

**HEMPEL**



**Servitude d'utilité  
publique**



| 24

**HEMPEL**



## Servitude d'utilité publique

□ Etude réalisée

**HEMPEL**

| 25



## Servitude d'utilité publique

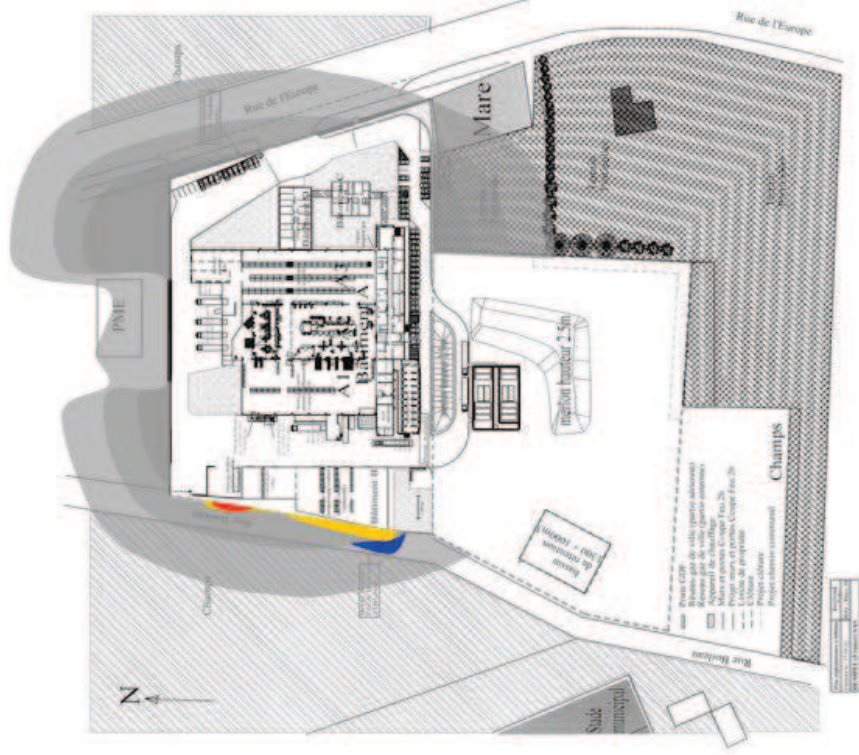
N° du phD	Commentaire	Probabilité é indice	Type d'effet	Effet très grave	Effet grave	Effet significatif	Bris de vitres
11	Incendie des matières premières stockées dans le bâtiment B	B	Thermiques				
			Toxiques (CO)	Seuil non publié			
14	Incendie dans le hall de matières premières et le Hall de production du bâtiment A, avec mur coupe-feu et avec mur-écran en limite de propriété	C	Toxiques (HCN)			Seuil non publié	
			Thermiques		(N & S) (E & O)	(N & S) (O) (E)	
26b	Incendie du container de stockage des solides inflammables, sans mur-écran en limite de propriété	C	Toxiques (CO)**	Seuil non publié			
			Toxiques (HCN)**			Seuil non publié	
27	Incendie du stockage de produits finis dans le bâtiment A	D	Thermiques				
			Toxiques (CO)**	Seuil non publié			
48a	Incendie généralisée dans le bâtiment A, sans mur coupe-feu, avec mur-écran en limite de propriété	D	Toxiques (HCN)**			Seuil non publié	
			Thermiques	(N) (E, O & S)	(N) (E, O & S)	(N) (E, O & S)	
			Toxiques (CO)**	Seuil non publié			
			Toxiques (HCN)**			Seuil non publié	

| 26

**HEMPEL**



## Servitude d'utilité publique



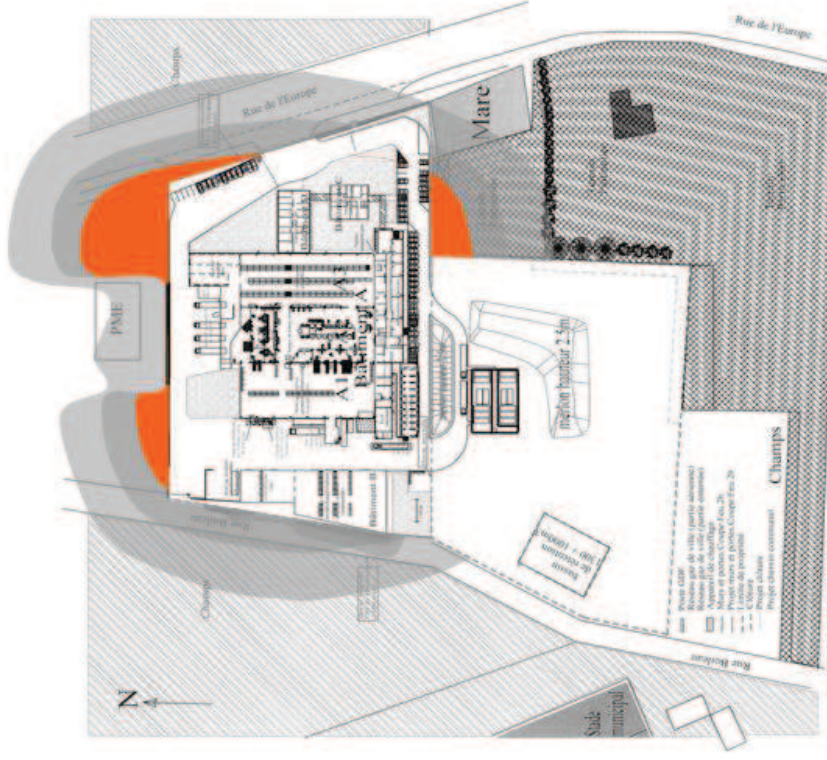
1. Dans les zones rouges, orange et bleu
2. Transport de marchandises dangereuses dans la rue Boileau uniquement pour desservir Hempel
3. Pas d'aire de stationnement des camions contenant des produits dangereux
4. Les transports collectifs ( bus ) éviter la rue Boileau
5. Circulation des piétons et cyclistes ne doit pas être favorisée sur cette partie de la rue Boileau

| 27

## HEMPEL



## Mesures de maîtrise de l'urbanisme



1. Dans la zone Orange : interdiction de toute nouvelle construction, d'aménagements et extension de constructions nouvelles ou tout changement de destination ayant pour effet d'augmenter la capacité d'accueil.
2. Les camions doivent être placés en-dehors de cette zone à l'exception des camion à destination de Hempel. En cas de déclenchement de POI au sein de Hempel, les camions seront immédiatement évacués.

| 28

## HEMPEL



## Mesures de maîtrise de l'urbanisme à partir de 9m de haut

- Effets toxiques en cas d'incendie
- Toute nouvelle construction doit être limitée à 8m au faitage
- Sauf pour les constructions liées au fonctionnement des services publiques ( pylônes, antennes )

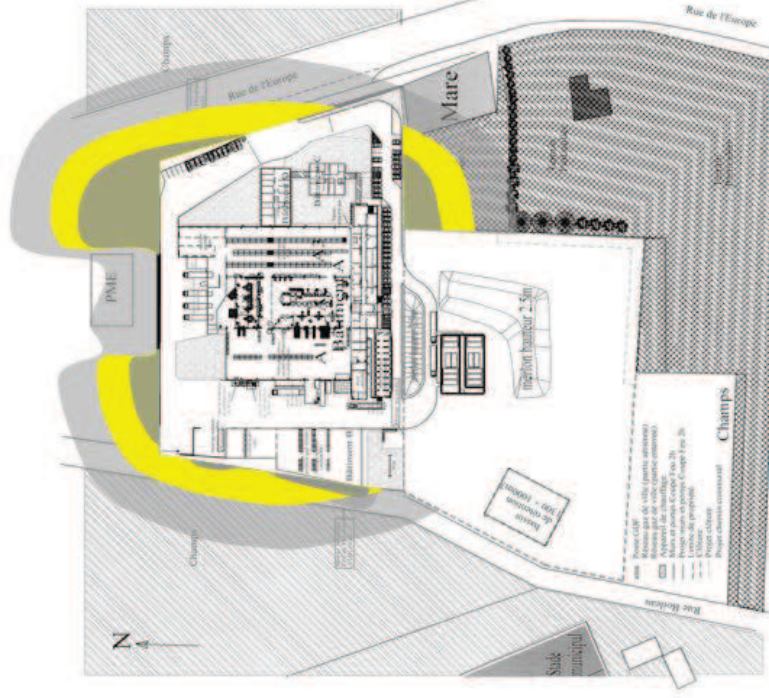


**HEMPEL**

| 29



## Cartographie aléa fort



- Dans la zone jaune : pas de nouvelles activités ou habitations

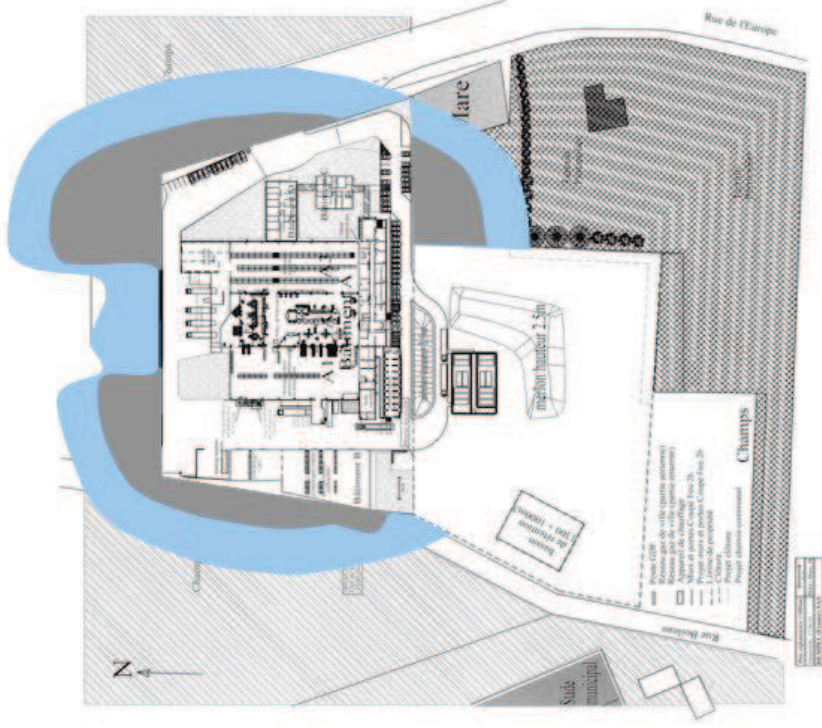
**HEMPEL**

| 30



## Servitude d'utilité publique

Dans cette zone d'aléa M en bleu clair, les constructions sont autorisées à l'exception des ERP (Etablissements Recevant du Public). Ces constructions doivent être des aménagements de constructions existantes non destinées à accueillir de nouvelles populations.



**HEMPEL**

| 31



**HEMPEL**

| 32